

1 décembre 1985 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à la presse antillaise à l'occasion de son voyage aux Antilles, Paris, Palais de l'Élysée, dimanche 1er décembre 1985.

Monsieur Mitterrand, je vous remercie d'accueillir dans les salons de l'Élysée la presse antillaise.

- Vous avez devant vous des journalistes de RCI, de France-Antilles et de RFO, la chaîne de radio et de télévision. Nous allons vous poser pendant une demi heure environ un certain nombre de questions sur trois centres d'intérêt en gros. La situation actuelle des Antilles, la place des Antilles dans la France et les problèmes économiques, et puis également la place que les Antilles peuvent prendre dans la politique étrangère de la France.

- Première question : c'est une question d'actualité qui se greffe directement sur les événements de ces derniers jours.

- (Jacques Lolo, rédacteur en chef de RFO Guadeloupe).

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous savez que la Guadeloupe vient de vivre certains événements notamment les tout récents qui se sont soldés par des morts d'hommes `assassinat d'un gendarme et d'un lycéen`. Les explications sont quelquefois confuses et la population s'en trouve plus vulnérable face à la manipulation et à la provocation quelquefois. Est-ce qu'à terme cela ne risque pas de mettre en péril la paix civile ?

- LE PRESIDENT.- Je crois qu'il faut avoir des règles simples, et quelques règles d'action.

Puisqu'il s'agit de violence, parlons du terrorisme. Si quelqu'un ou des organisations veulent régler les problèmes politiques de leur choix par le terrorisme, le devoir de l'Etat sera de choisir la loi de la sévérité. On ne traite pas avec le terrorisme. S'il s'agit - c'est parfois le cas - de violence de droit commun à la fois banale et ce n'est jamais banal, les meurtres, les hold up, les vols, cela est également condamnable. Mais nous ne parlons pas de cela, ce n'est pas ce qui anime ceux qui recherchent un nouveau statut pour les départements d'outre-mer.

- Nous distinguons bien. Quiconque recourt au terrorisme aura devant lui la force de la loi, et donc de la répression. Cela est normal, légitime dans un état civilisé. Pour la violence de droit commun, j'ai remarqué que certains cas s'étaient produits là-bas où il convient de marquer une fermeté nouvelle.\

` Suite réponse sur le terrorisme en Guadeloupe ` Enfin, il y a le politique proprement dit, savoir qu'il y a des citoyens qui souhaitent sortir du statut de département, départementaliste, qui vont quelquefois vers des théories d'autonomie et parfois vers des théories d'indépendance. Cela c'est un débat qu'une démocratie n'interdit pas, encore faut-il, si l'on est en démocratie, ce qui est le cas, tenir compte des lois de la République et des vœux de la population.

- Or, nous avons à faire en Martinique, en Guadeloupe, à des populations grosso modo homogènes. Il n'y a pas véritablement le conflit racial ou ethnique, dû à la présence de plusieurs ethnies, comme en Nouvelle-Calédonie par exemple. Certes, il y a encore, et c'est bien normal, des survivances humaines de ce qui fut autrefois la colonisation. Il y a encore des pratiques qui y ressemblent et qu'il faut éliminer. Il y a la fonction publique qui souvent - pas toujours de moins en moins - vient de la métropole, mais ce n'est pas cela un problème ethnique. Le corps social est suffisamment homogène pour que l'on puisse estimer que lorsque les Guadeloupéens s'expriment, les Martiniquais s'expriment & le résultat des élections est un résultat honnête. Cela représente l'opinion des gens. l'opinion des Guadeloupéens. l'opinion des Martiniquais.

représentent également des gens, représentent des collectivités, représentent des martiniquais.

- Or, il faut admettre que l'immense -majorité des électeurs de ces départements ont exprimé un attachement à la France et se sentent Français. Ils désirent aussi, mais c'est un autre problème dont on parlera certainement au cours de notre conversation, disposer de moyens particuliers, faire reconnaître davantage leur spécificité, ne pas être tenus si loin de la métropole par les règlements comme on le serait à Pontoise où à Melun. Cela est facilement compréhensible.

- J'observe que les consultations électorales ont donné l'avantage à des formations politiques différentes selon les départements, plus ou moins aigües dans leurs revendications car je connais très bien la situation en Martinique. J'entretiens depuis très longtemps des relations d'amitié avec ce grand écrivain qu'est Aimé Césaire ` maire de Fort-de-France ` Leader du Parti progressiste martiniquais ` . Je connais sa position, ses revendications - bien que les mots soient un peu mesquins à côté de ce qu'ils représentent - pour obtenir que la personnalité de la Martinique soit reconnue. Cela se comprend tout à fait. Elle se manifeste par les moyens que lui offre la démocratie. D'ailleurs il gagne des élections, par toutes mais beaucoup. Il a avec sa formation politique une position forte. Cela, c'est une façon de vivre ensemble tout en se distinguant, ce qui me paraît la norme de la démocratie.

- D'autres se révoltent. Ils considèrent que c'est par la violence qu'ils parviendront à leur fin. Cela, je l'ai déjà dit, ce n'est pas possible, en tout cas ce n'est pas acceptable. Ils développent leur thèse, leur théorie, leur idéal, leur conviction, beaucoup d'entre eux sont animés par un idéal, cela leur est permis. Il appartient à la population de trancher. Voilà ma règle elle est aussi simple que celle-là.\

` Suite réponse sur le statut de la Martinique et de la Guadeloupe ` Sur les questions qu'on examinera tout à l'heure : vers quoi peut-on se diriger, faut-il modifier le statut départementaliste actuel, et quoi à l'intérieur de ce statut si on le garde ? La discussion est ouverte. Mais la loi qui s'impose à tous est celle de la démocratie. La démocratie doit exclure toute forme de colonialisme, quelque séquelle que ce soit. Elle reconnaît à chaque individu un droit égal à l'autre. Elle doit donner à la population dans sa majorité en tout cas, vous savez là-bas c'est souvent dans sa quasi unanimité, le droit de s'affirmer dans le -cadre qui a été fixé par la République. Si ce -cadre doit être changé, ce n'est possible qu'avec le consentement, que dis-je, la volonté des populations en question. Depuis qu'il y a des élections là-bas et il y en a souvent on sait quand même à peu près où l'on en est. Ceci permet de dire que le département tel qu'il est, la région telle qu'elle est, peuvent être améliorés. Mais en gros, les institutions actuelles permettent d'avancer.

- QUESTION.- Cela vote peu.

- LE PRESIDENT.- Le pourcentage est de combien ?

- QUESTION.- Généralement c'est en dessous des 50 % pour les élections nationales.

- LE PRESIDENT.- Nationales, 50 %, ce n'est pas énorme puisque dans la métropole, dans les grandes occasions, présidentielles par exemple, cela dépasse 80 %, pour les législatives c'est entre 70 et 80 %, donc c'est peu. Aussi, faut-il travailler à élever la conscience civique, que chaque Guadeloupéen, chaque Martiniquais sache que de son vote peut dépendre sa situation, et quand je parle de sa situation, je ne parle pas simplement de sa situation matérielle, je parle aussi, de sa dignité d'homme ou de femme.\

QUESTION.- Monsieur le Président, j'aimerais que vous me parliez un petit peu de l'expression des forces vives de ces territoires, de ces départements. Il y a la décentralisation et la régionalisation mises en place par les socialistes. Cela marche plutôt bien outre-mer, on a même tendance à dire que cela marche mieux dans les DOM qu'en métropole. Compte tenu de ce constat, les élus locaux demandent beaucoup plus et que cela aille plus vite notamment pour le transfert des moyens, et des compétences. Est-ce que le gouvernement est prêt à entendre ce genre de discours ?

- LE PRESIDENT.- Il n'a pas besoin de l'entendre, c'est fait. Le transfert des compétences, le transfert du financement sont intégralement réalisés. Dans beaucoup de collectivités locales on répand la rumeur que tel n'est pas le cas. Mais non. Il existe une commission à l'échelon national qui l'a vérifié scrupuleusement.

- L'Etat a rétrocedé, après la loi que vous venez de rappeler en 1982, un certain nombre de ses compétences, c'est-à-dire de ses pouvoirs à des collectivités locales, la région ou le département. La région et le département exercent ces compétences mais ils voudraient aussi de l'argent. On leur a passé exactement l'argent, les financements correspondant aux compétences comme c'était avant. Ce partage est tout à fait juste et la Commission nationale qui est composée d'une majorité d'élus, et à l'intérieur de ces élus, c'est le hasard des choses d'une majorité de l'opposition politique actuelle, a conclu à l'unanimité que la répartition des financements avait scrupuleusement suivi la répartition des compétences.

- Seulement, vous avez un certain nombre de collectivités locales, régionales ou départementales qui voudraient bien additionner, c'est-à-dire avoir les avantages de la décentralisation et garder les avantages, il y en avait quelques-uns, des subventions directes. Non, cela n'est pas possible.

- Qu'en revanche, il y ait un progrès décidé d'une façon nationale pour améliorer la situation d'un certain nombre de collectivités, particulièrement en retard, ou qui méritent davantage en raison de l'ampleur des travaux à envisager, c'est parfaitement normal. On peut modifier certaines règles de répartition mais l'Etat a rempli strictement son devoir.

- En fait, cela marche plutôt mieux en effet outre-mer qu'en métropole. Mais cela ne marche pas mal en métropole. Ce qui est vrai c'est dans vos départements, vous avez de l'avance sur les autres. Vous avez déjà sur le -plan purement civique des élections au suffrage universel aux assemblées régionales. Cela existe aussi en Corse. Cela commencera d'exister seulement à partir du 16 mars 1986 pour la métropole continentale. Donc, déjà vous avez de l'avance. De plus, toutes les règles de la régionalisation ont été mises en place. Il faut s'y habituer. Vous avez sûrement constaté des ratés. Il faut me les signaler, il faut surtout les signaler au gouvernement dont c'est le rôle. Vous pouvez faire appel à moi. J'essaierai chaque fois de corriger dans le sens de la plus grande confiance dans la capacité départementale et régionale à s'autogérer, bien entendu dans le -cadre des lois.\

QUESTION.- Monsieur le Président vous devez savoir que 27 % de la population active est demanderesse d'emploi aux Antilles. C'est un chiffre terrible. La question est la suivante : comment éviter l'explosion sociale et redresser la situation sans tomber dans l'assistanat ?

- LE PRESIDENT.- Il faut corriger cela par des méthodes sérieuses. Ces 27 % de chômeurs sans emploi ne sont pas nés comme cela, cela fait longtemps que j'entends parler que, d'une façon endémique, beaucoup d'Antillais, surtout des jeunes ne trouvent pas d'emploi. J'ai assisté comme vous à la déperdition de la substance économique et industrielle de vos départements. Beaucoup de vos entreprises étant passées sous l'autorité de grands groupes, dont le siège est en métropole, ont très souvent délaissé les industries locales pour les transférer ailleurs. Bref, vous avez perdu votre substance depuis 20 ans, 30 ans d'une façon continue. La conséquence naturellement est le sous-emploi.

- Un certain nombre de mesures ont été prises au -plan national, vous les connaissez, pour lutter contre la progression du chômage. Vous savez qu'il y avait 1700000 chômeurs en 1981 environ, qu'aujourd'hui nous en avons 2300000 et quelques. La proportion étant plus forte aux Antilles que dans la métropole, cela ne suffit pas du tout à m'apaiser et à considérer que nous avons réglé le problème. Dans la crise mondiale que connaît l'Europe occidentale, et par voie de conséquence les départements français, nous sommes le pays qui depuis 4 ans a eu la moindre hausse du chômage mais hausse quand même. Le chômage allemand, italien, espagnol s'est élevés beaucoup plus que le nôtre. Nous avons même cette année avec le gouvernement de M. Fabius, depuis le 1er janvier 1985, enregistré une diminution globale du chômage. Elle n'est pas énorme mais elle est quand même là. Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, l'Italie et l'Espagne cela a continué d'augmenter.

- Comment peut-on s'y prendre ? De diverses manières naturellement, en réanimant l'économie. Pour animer l'économie, il faut avoir des industries exportatrices qui vendent des marchandises, pour cela il faut qu'il y ait des acquéreurs £ pour qu'il y ait des acquéreurs, il faut que les prix ne soient pas trop élevés, d'où la lutte contre l'inflation £ il faut que la qualité de ces produits et de ces marchandises supporte la comparaison, donc, il faut que nous soyons capables de fabriquer

des marchandises, des produits qui soient de haute qualité. Demain il faut qu'il y ait des travailleurs pour faire ce travail là, et donc former les travailleurs aux métiers du futur, qui à partir de l'électronique, l'informatique, de l'automation représentent une formidable révolution industrielle, y compris naturellement en Guadeloupe et la Martinique. Pourquoi voulez-vous exclure ces deux entités de notre raisonnement d'ensemble ? C'est là qu'il faut faire un effort particulier.

- Je pense que les élus locaux qui ont maintenant plus de pouvoir doivent pouvoir y contribuer. La métropole a elle aussi ses obligations à l'égard de nos compatriotes de là-bas. Il faut que nos équipements s'améliorent, se modernisent plus vite et que la formation des hommes, des femmes croisse plus vite parce que l'on a plus de retard. Il faut le faire comprendre, ce n'est pas toujours très facile. C'est le sens de mon action. Je ne serai jamais content tant que je n'aurai pas obtenu de réels progrès dans ce domaine. J'ai employé une expression lors d'une conférence de presse récente à Paris, jeudi dernier. J'ai dit : tout gouvernement de la République doit se sentir en dette à l'égard des travailleurs qui n'ont pas d'emploi. C'est le cas de celui-ci.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez cité tout à l'heure Aimé Césaire. Il disait récemment : le "pacte colonial demeure, nous butons contre lui à chaque pas". La France est-elle prête à le rompre catégoriquement et sous quelle condition ? LE PRESIDENT.- J'ai dit, il y a des séquelles. On ne rompt pas des habitudes séculaires et il faut en finir en effet là où elles existent. Il ne faut pas exagérer, ni voir une marque de pacte colonial là où il n'y en a pas. Je ne pense pas du reste que ce soit ce que pense ou dise Aimé Césaire. Vous savez ce qu'est le pacte colonial. Cela consiste à ce que les pays venus de l'extérieur absorbent, pompent si j'ose dire la substance économique naturelle d'un pays donné, en général ses matières premières et les transforment ailleurs. Alors on sait que la richesse, l'enrichissement d'un pays tient à ce que l'on appelle sa valeur ajoutée. La matière première si vous avez de l'élevage, c'est la viande ou c'est le lait. Chez vous, c'est la banane, c'est le sucre. Quand ces produits de la nature sont transformés soit pour dans l'industrie agro-alimentaire, soit dans d'autres domaines purement industriels, c'est là que se trouve l'enrichissement. Si naturellement on transporte la matière première pour la transformer ailleurs c'est le pays qui la transforme qui s'enrichit. C'est cela le pacte colonial.

- Je ne peux pas dire, je n'aurai pas l'impudence de dire que l'on est au bout de nos peines de ce point de vue-là. Il faut inverser la tendance. On a déjà fait des progrès dans certains domaines. Pensez à la pêche par exemple. C'est vrai que pour la pêche, maintenant, il existe une petite flotille, alors que c'était le monopole d'un certain nombre de flottes étrangères. Je pense aux Japonais. Aujourd'hui, il existe une authentique pêche locale et je crois que l'on peut l'étendre de vingt bateaux de pêche à une trentaine puis de 30 on pourra un jour j'espère passer à soixante.

- Aimé Césaire et d'autres personnes que je connais et que j'ai rencontrées dans ma vie politique, lorsque j'étais à la tête du Parti socialiste, des éléments excellents et sérieux dans vos deux départements et ailleurs, me faisaient souvent remarquer que l'assistanat continuait d'être une grande tentation. Une tentation pour la population forcément, quand on manque d'éducation, on pare au plus pressé. Une famille nombreuse qu'est-ce que vous voulez qu'elle fasse ? Elle est très contente que l'on ait amélioré les allocations familiales et on a bien fait. On a également amélioré la situation des personnes âgées et on a bien fait. Mais il faut aller plus loin, contre cela la survivance de ce pacte colonial serait mortelle.\

QUESTION.- Est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'Aimé Césaire a donné une dimension psychologique à la notion de "pacte colonial", qu'il est difficile de revenir sur pas mal d'idées reçues et qu'en fait le problème est de donner confiance aux gens ?

-LE PRESIDENT.- Aimé Césaire est un homme de vaste concept. Quand il emploie cette expression, il englobe la situation d'un ancien pays colonisé par -rapport à une métropole plus riche et en mesure en tout cas de tirer le meilleur de l'économie et avantage pour elle-même.

- Cela vaut aussi pour le domaine culturel, c'est évident. Cependant, j'ai assisté là-bas, non pas à de beaux réveils, mais à une meilleure possibilité d'exploiter la culture profonde par cette rencontre entre plusieurs formes de civilisations et de traditions différentes, qui ont été capables de se fondre tout en donnant véritablement un caractère particulier, culturel à la Martinique qui est différent de celui de la Guadeloupe et à plus forte raison différent de celui qu'on peut trouver

...aménagement du cadre de la métropole et à plus forte raison, aménagement du cadre que l'on peut trouver à Bordeaux ou à Lyon. Les cultures de chaque département doivent pouvoir s'affirmer pleinement en intégrant les apports qui viennent de métropole naturellement.\

QUESTION.- (France -Antilles) Toujours sur le -plan social, monsieur le Président, il y a une situation qui apparaît souvent comme choquante aux Antilles, c'est celle des disparités sociales entre les Antilles et la métropole. Au sein même de la société antillaise, on retrouve de semblables disparités avec notamment le problème du secteur public et du secteur privé. Je voudrais savoir quel est votre sentiment à ce sujet et si vous ne pensez pas qu'il faudrait traiter ces problèmes qui sont des sujets de division aux Antilles ?

- LE PRESIDENT.- C'est sûr. On part de loin. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1981 ont fait beaucoup pour cela. C'est précisément leur oeuvre sociale qui est tant discutée. On dit "ça coûte trop cher" mais comment ça coûte trop cher ? Moi j'estime que l'on pourrait faire encore plus.

- Lorsque nous avons augmenté le SMIC de 71 %, les allocations familiales de 11 %, amélioré la situation des allocations vieillesse, pour équilibrer la sécurité sociale, on a fait dans le sens contraire des économies qui sont souvent pénibles à supporter tout en améliorant votre haut niveau de protection.

- Je peux dire qu'il n'y a pas de gouvernement qui ait fait plus que celui-ci. Il n'a quand même pas compensé toutes les inégalités, c'est évident.

- Malgré tout, il y a un chiffre que je vais vous dire pour qu'il soit bien dans l'esprit. Je ne dis pas cela pour blesser ceux qui m'entendent bien entendu. Les populations qui m'écoutent savent que je les aime, que ce sont des citoyens, des citoyennes, des enfants, ceux qui grandissent, toute une population vivante, active, productive, sensible, intelligente, dont il est passionnant de s'occuper. Ce que je veux dire ne doit pas être compris de mauvaise façon. Mais les financiers constatent que, les financements de l'Etat prévus dans les contrats de plan pour l'outre-mer représentent pour chaque habitant de ces départements un coût - légitime - de 4750 F contre 700 F dans ces mêmes contrats de plan pour les habitants métropolitains. Cela représente des sommes considérables. Le budget de la France présente environ un déficit de 3 % du produit intérieur brut, c'est parfaitement supportable. Mais il ne faut pas le dépasser car on accroîtrait la dette et on lutterait plus difficilement contre l'inflation. Il y a un effort à faire, je vous le concède. Nous ne sommes pas arrivés au bout de nos peines. La France n'a pas fait tout ce qu'elle devait pour ses ressortissants de là-bas. Mais peu à peu, quand même, certaines vérités se font jour et depuis quatre ans, nous avons beaucoup fait et on continuera. Et quel que soit véritablement le gouvernement de la France, le devoir sera le même.\

QUESTION.- Monsieur le Président, on pourrait passer à un autre point. La situation des Antilles dans le domaine international. Une ambiguïté qui se pose. Le développement des Antilles passe par l'ensemble français et par extension, l'ensemble européen mais également par l'ensemble caribéen. Et que voit-on : la CBI, le plan Reagan pour la Caraïbe, les DOM en sont exclus et les accords de Lomé III qui viennent d'être reconduits, les pays voisins anglophones de la Caraïbe en bénéficient. Et puis les producteurs antillais disent que Paris défend mal les produits locaux antillais. Il se trouve que vous allez nous démontrer certainement ...

- LE PRESIDENT.- Non, je ne vais rien vous démontrer. Mais il se trouve que ce sont toutes les rumeurs que l'on fait courir et qui sont démagogiques. La France a une position au sein de la Communauté européenne et défend avec constance et acharnement tous les intérêts de ses ressortissants.

- QUESTION.- Alors que le développement des DOM passe à la fois par l'ensemble européen et par l'ensemble caribéen, qu'est-ce que Paris peut faire pour arranger tout cela et pour aider ?

- LE PRESIDENT.- J'ai bien entendu tout cela. Mais vous n'avez pas du tout dit, et heureusement que Lomé III aurait dû délaissier les autres habitants des Caraïbes. Simplement, vous avez semblé regretter que le plan Reagan n'ait pas visé les populations françaises antillaises. Bon, mais en sens contraire, on ne le demandait pas. On n'allait pas retirer aux îles voisines, l'avantage de Lomé III qui s'applique d'ailleurs, comme vous le savez, aux pays d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique. Mais Lomé III, est une construction française. Son auteur principal est M. Claude

Cheysson qui a été mon ministre des relations extérieures, qui est redevenu Commissaire européen et qui dans la phase précédente lorsqu'il était déjà Commissaire, a conçu, imaginé et mis en place : Lomé I, Lomé II, Lomé III. C'est une construction qui m'est particulièrement chère parce que j'ai toujours eu dans ma vie politique, un certain intérêt, je dois dire, pour le développement outre-mer.

- Si Lomé III n'approuve pas tout ce que vous souhaitez, ça donne déjà quelque chose d'important et la France y est pour beaucoup. Naturellement, les DOM apparaissent à nos collègues européens comme bien lointains. Ils n'ont pas l'esprit fait à cela. Demander à un Allemand, demander à un Luxembourgeois, à un Hollandais de s'intéresser aux Antilles de la République française n'est pas simple. Il faut les convaincre. Déjà il y a un égoïsme naturel à l'intérieur des dix pays, bientôt les douze, qui font partie de la Communauté, chacun essaye de faire venir chez lui une partie des fonds qu'il donne. C'est pour vous dire que la France est en train de se battre pour que ce qu'on appelle les pays tiers-méditerranéens, - c'est-à-dire qui ne sont pas de la Communauté mais avec lesquels il y a des contrats d'association, type Maroc, type Israël, type Tunisie -, leur production est assez semblable à celle de l'Espagne par exemple. Ils doivent continuer d'avoir, sinon des avantages, du moins les mêmes contrats, afin de ne pas être tout d'un coup dans l'impossibilité de vendre leurs marchandises et surtout leur production agricole. A plus forte raison, nous menons cette action s'il s'agit de terres françaises. Il ne faut pas que l'on puisse penser, imaginer que les départements de la Guadeloupe et de la Martinique sont délaissés par les autorités françaises et spécialement par le Président de la République qui, je le répète, a toujours eu depuis plus de 30 ans le regard tourné vers cette partie du monde.

QUESTION.- Monsieur le Président, une dernière question pour terminer cette émission. A Cayenne, récemment, monsieur le Président, vous avez dit que la décentralisation devait permettre d'accéder à la discussion internationale pour les problèmes qui les concernent. Vous avez parlé de pêche tout à l'heure, est-il possible, alors, de faire une distinction entre la nationalité et l'organisation administrative. En somme, les départements d'outre-mer peuvent-ils être gérés exactement comme les départements de l'hexagone ?

- LE PRESIDENT.- C'est une question très fine parce qu'elle appelle des réponses tout à fait diverses selon le droit international, le droit constitutionnel, l'administration, le vœu des populations, les intérêts en jeu. Donc c'est une question fine et à laquelle il est assez difficile de répondre.

- La République c'est la République. Les lois de la République s'imposent à tout le monde. Et de ce fait, je ne peux pas dire que la Martinique et la Guadeloupe vont disposer demain d'un ministère des affaires étrangères qui traitera des problèmes des Antilles avec les autres Caraïbes, avec les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, plus bas le Venezuela.

- QUESTION.- Mais vous notez une avancée possible ?

- LE PRESIDENT.- L'avancée, que j'ai voulu exprimer dans une allocution que j'ai faite en Guyane, est que je pense, que pour toutes les conventions internationales, pour les traités internationaux qui concerneront précisément cette région des Caraïbes, il faut que les assemblées régionales, départementales puissent prendre part aux discussions. Pas en tant qu'Assemblée - c'est l'échelon national qui traite des problèmes diplomatiques - mais les hommes représentatifs et compétents doivent être mêlés aux négociations, à la gestion, donner leur avis et peser sur la décision.

` Suite réponse sur les compétences des élus locaux des DOM en matière internationale `

- Je ne crois pas que cela soit sage, même si je ne mets pas en doute leurs compétences et leur bonne volonté de laisser seuls débattre des problèmes qui touchent à la Guadeloupe et aux Antilles, de ministre des affaires étrangères, des relations extérieures ou je ne sais de quel autre ministre, ministre de l'intérieur ou secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer, ou uniquement des gens, des hauts fonctionnaires venus de Franche-Comté ou de Midi-Pyrénées.

- Pourquoi les gouvernements français ne désignent-ils pas d'une façon presque obligatoire pour le représenter, dans un certain nombre de négociations touchant aux intérêts importants de cette région, des gens de la région ? Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il va y avoir plusieurs

Quai d'Orsay installés à Fort-de-France ou Basse-Terre cela n'aurait pas de sens. Voilà ce que j'ai voulu dire.

- Mais c'est très important parce que la distance est tellement grande, les orientations économiques sont tellement différentes, les attractions qui s'exercent sont tellement fortes, qu'il faut que, de plus en plus de Guadeloupéens et de Martiniquais se sentent eux-mêmes responsables de la -défense de leurs intérêts y compris de leurs intérêts en tant que Français très éloignés de la métropole - car ils représentent une entité - non pas juridiquement, non pas sur le - plan de la souveraineté mais sur beaucoup de -plans différents. Voilà le sens de mon intervention et comme j'ai observé qu'il y avait souvent un certain décalage entre les intentions affirmées et la réalisation, c'est une affaire sur laquelle je vais veiller de près.

- QUESTION.- ... qui montre que le gouvernement est prêt à les écouter désormais.

- LE PRESIDENT.- Je n'en doute pas. Et comme je connais la lourdeur des machines administratives, la lourdeur des traditions, la lourdeur des modes culturels et que cela exige sur ces trois -plans un sentiment extrêmement moderne dans la nécessité d'aujourd'hui et de demain, oui, il faut que j'intervienne assez souvent. Je ne rencontre pas de mauvaises volontés ce sont ces lourdeurs qu'il faut vaincre. Je veux que les deux départements - régions dont nous parlons puissent se sentir à la fois tout à fait insérés dans la destinée nationale, mais en même temps qu'ils soient fiers d'être guadeloupéen et martiniquais.

- QUESTION.- On en prend acte.\

QUESTION. (Jacques Lolo - RFO).

- Monsieur le Président, l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder, les questions que nous vous avons posées, vos réponses, concourent bien sûr à l'amélioration de la vie des ressortissants d'outre-mer, notamment des ressortissants des Antillais dont il est question. Mais il y a aussi les Antillais de France, ceux-là sont très nombreux. Il y en a qui ont fait souche, d'autres ne sont maintenant que des travailleurs migrants. Ils subissent plus ou moins selon la couche sociale à laquelle ils appartiennent ces vieux démons que sont la xénophobie et le racisme.

- Est-ce que vous pensez accentuer, autant que vous pourrez le faire, tout ce qui concourt à favoriser leur insertion, surtout pour ceux appartenant aux couches les plus défavorisées ?

- LE PRESIDENT.- Je connais bien un certain nombre d'entre eux. Je peux vous dire que j'ai quelques amis tout à fait personnels, de mon cercle intime, qui sont des Antillais de Paris. Alors, on parle et je vois bien ce qui se passe. Vous savez qu'en 1982 a été créée l'Agence pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. C'est-à-dire qu'il existe désormais un organisme administratif qui s'occupe de cela. Vous savez qu'on a voulu chercher à développer la possibilité de voyages, d'échanges, de retour. Quelques 45000 personnes parmi les plus défavorisées ont déjà depuis bénéficié de ces facilités.

- C'est vrai que les Antillais sont à l'heure actuelle en métropole et sont affrontés à des sentiments bruts, simplistes, injustes, de racisme. Avant que l'on se livre à je ne sais quelle injure ou insulte à la dignité, bien des gens n'iront pas demander "ah, mais vous êtes Français", "non, ce sont des hommes de couleur", "ah bon". Se développent, vous le savez bien, mais dans des milieux quand même restreints, des sentiments que l'on pourrait appeler racistes, sans entrer dans le détail. C'est très triste, mais enfin, l'immense -majorité des Français n'est pas faite comme cela. Il ne faut pas s'en inquiéter exagérément. Mon raisonnement sera le même que celui que je tenais pour les Antillais qui vivent aux Antilles. Les Antillais qui vivent à Paris doivent se sentir fiers d'être ce qu'ils sont. Ce sont des gens généralement très honorables qui ont un naturel, je disais au cours de notre conversation, une culture à eux. Ils ont réussi une synthèse entre leur culture originale et la culture française. Combien d'Antillais parlent un français infiniment plus pur que bien des Français de métropole. Il y a une sorte de souci, de noblesse de la langue qui est très bien ressentie par ceux qui se trouvent à la conjonction de plusieurs cultures.\

` suite réponse sur l'insertion des Antillais en métropole ` Il n'en reste pas moins que beaucoup de ces Antillais font des petits métiers parce qu'ils sont partis un jour ne voulant pas être une charge pour leur famille, parce qu'ils ne trouvaient pas un métier sur place. Ils arrivent un peu comme cela sans y avoir été toujours préparés sans que l'accueil eût été aménagé. Et souvent

comme cela, sans y avoir été toujours préparés, sans que l'accueil ait été arrangé. Et souvent étant dans de petits métiers ils ont de petits salaires, et de petits salaires qui exigent beaucoup de travail, de là naît un certain sentiment d'être victimes d'un sort particulier.

- Par la formation, et Dieu sait si vous avez des intellectuels de grande envergure, par la formation, par l'enseignement, par l'instruction, par la formation technique, je crois que l'on dispose des moyens de promouvoir celles et ceux qui le méritent et qui sont très nombreux. Je citais l'Agence pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, c'est un témoignage parmi d'autres.

- Avant de terminer, puisque je crois que vous avez annoncé la fin de cette émission, je suis très heureux de vous avoir vus, d'avoir pu vous parler et grâce à vous naturellement, d'avoir pu m'adresser aux populations de Guadeloupe et de Martinique auxquelles j'adresse mon salut amical, avant d'être leur hôte dans quelques jours, la semaine prochaine.

- Dès le point de départ, j'ai tenu à vous préciser qu'étant le Président de la République et je ne peux pas, je ne veux pas répondre à votre curiosité normale, professionnelle même sur toute une série de questions pratiques qui se posent à vous, ou qui se posent à vos concitoyens, à nos concitoyens, enfin, pour ceux qui habitent là-bas, vos voisins, ceux avec lesquels vous vivez chaque jour.

- Je dois m'en tenir à un certain nombre de directions générales. Vous me pardonnerez si certaines questions que, sans doute, vous aviez au bout de la langue, n'ont pas été posées sachant que vous vous adressiez au Chef de l'Etat.

- Je vous en remercie. Je pense que l'on a quand même traité de sujets importants, intéressants. Les Antillais jugeront. Qu'ils sachent en tout cas que leurs journalistes ont fait leur métier et moi, je m'efforce de faire le mien qui est de représenter tous les Français.

- QUESTION.- Monsieur le Président, je vous ferai simplement remarquer que c'est la première fois qu'un Président de la République reçoit des journalistes antillais à l'Elysée. Je pensais qu'il fallait le souligner également et nous vous en remercions.

- LE PRESIDENT.- Je vous en prie. C'est par le dialogue que nous parviendrons à résoudre les problèmes qui nous assaillent.\